

Q et R à propos du financement des services de garde à l'enfance par le gouvernement fédéral



Comment le gouvernement fédéral transfère-t-il des fonds aux provinces et aux territoires pour financer leurs services de garde à l'enfance?

Ottawa transfère des fonds aux provinces et aux territoires pour le **développement de la petite enfance** et pour **l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde à l'enfance** en vertu de deux ententes : *L'Entente sur le développement de la petite enfance* et *L'Entente-cadre multilatérale pour l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde à l'enfance*. Ottawa verse aussi des fonds aux provinces et aux territoires pour les soins de santé, l'enseignement postsecondaire, l'aide sociale et d'autres services sociaux au moyen de transferts de paiement.

Qu'est-ce que l'Entente sur le développement de la petite enfance (EDPE)?

En 2000, les provinces*, les territoires et le gouvernement fédéral ont signé l'EDPE. Ottawa a convenu de transférer aux provinces et aux territoires une somme de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans pour leur permettre d'améliorer et d'accroître leurs programmes et services de développement de la petite enfance. (* Le Québec reçoit sa part du financement tout en conservant la pleine responsabilité en matière de politiques sociales)

En vertu de l'EDPE, les provinces et les territoires décident de la manière dont ils vont dépenser ces fonds et dans lequel de l'un ou de l'autre ou de l'ensemble des champs d'intervention suivants ils investiront:

- Promotion de la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance
- Amélioration du soutien fourni aux parents et aux familles
- Renforcement des programmes axés sur le développement, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants
- Accroissement du soutien aux collectivités.

Est-ce que nous nous attendions à ce que les fonds de l'EDPE contribuent à faciliter l'accès des familles à des services de garde réglementés et détenteurs de permis?

Oui.

Est-ce que les fonds de l'EDPE contribuent effectivement à améliorer la situation en matière de services de garde?

Cela dépend de l'endroit où vous habitez et de l'engagement de votre gouvernement provincial ou territorial à l'égard des services de garde. Dans certaines provinces et certains territoires, une partie substantielle des fonds fédéraux vient s'ajouter à ce que ces provinces ou territoires investissent déjà dans leurs services de garde. Quoique les fonds fédéraux soient à peine suffisants pour améliorer un tant soit peu certains aspects des services de garde, des familles dans certaines provinces font état d'améliorations significatives.

Par contre, ailleurs au pays, des gouvernements ont choisi d'affecter les fonds de l'EDPE à seulement trois des quatre principaux champs d'intervention assujettis à l'entente. Les services de garde à l'enfance sont exclus et ces gouvernements ne se servent que d'une très minime proportion des fonds de l'EDPE pour accroître l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité des services de garde réglementés et détenteurs de permis sur leur territoire. Dans une province, notamment, les fonds fédéraux remplacent, en partie, les montants que cette province affectait dans le passé à ses services de garde. Il en ressort que de moins en moins de familles ont accès à des services de garde réglementés et de bonne qualité.

Qu'est-ce que l'Entente-cadre multilatérale pour l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde à l'enfance?

En mars 2003, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir une somme de 935 millions de dollars sur cinq ans pour l'apprentissage précoce et la garde des enfants en vertu de *l'Entente-cadre multilatérale pour l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde à l'enfance*. Neuf provinces et trois territoires y ont apposé leur signature.

(* Le Québec reçoit sa part du financement tout en conservant la pleine responsabilité en matière de politiques sociales)

- Cet argent vient s'ajouter aux fonds fédéraux que reçoivent les provinces et les territoires en vertu de l'Entente sur le développement de la petite enfance (EDPE).
- Le cadre de l'entente stipule que 900 millions de dollars devront être affectés à des programmes réglementés « ... conformes aux normes de qualité établies et surveillées par les gouvernements provinciaux et territoriaux ». Trente-cinq millions de dollars seront affectés aux programmes pour enfants autochtones.
- On s'attend à ce que ce financement serve à améliorer les services et soins fournis dans des programmes réglementés que sont les garderies, les services de garde en milieu familial régis et les prématernelles et jardins d'enfants.
- Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont tenus de faire rapport des dépenses effectuées dans leurs programmes et services de développement de la petite enfance et de garde d'enfants et de rendre compte de leur accessibilité, abordabilité et qualité.

Est-ce que les engagements en vertu de l'Entente-cadre multilatérale pour l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde à l'enfance contribuent à ce que les services de garde soient plus inclusifs, plus abordables et de meilleure qualité? Est-ce que l'Entente-cadre contribue à augmenter le nombre de places en services de garde régis de façon à satisfaire aux besoins d'un plus grand nombre d'enfants?

L'Entente-cadre multilatérale pour l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde à l'enfance n'est qu'un tout petit premier pas – néanmoins significatif au plan politique – en vue de la mise en œuvre d'un programme pancanadien de services de garde à l'enfance.

- Le cadre de l'entente s'articule autour des principaux principes directeurs mis de l'avant depuis plusieurs années par les défenseurs des services de garde à l'enfance au Canada (par ex. les services de garde à l'enfance devraient être accessibles, abordables, de qualité et inclusifs).
- L'entente reconnaît qu'il faut investir dans le domaine sur plusieurs années.

Par ailleurs :

- L'entente ne porte que sur les services de garde destinés aux enfants de moins de six ans de sorte qu'on ne peut investir dans des programmes visant la garde d'enfants d'âge scolaire.
- L'entente ne comporte pas de cibles ni d'échéanciers de sorte que les provinces et les territoires ne sont pas tenus d'atteindre d'objectifs ou de buts spécifiques.
- Un budget total de 935 millions est bien loin d'être suffisant pour résorber la crise dans les services de garde au Canada et satisfaire aux besoins impératifs des enfants et des familles. À telle enseigne que les défenseurs des services de garde siégeant au Comité des politiques sociales du Caucus national du Parti libéral du Canada ont réclamé une somme de 10,9 milliards de dollars sur quatre ans pour la mise en œuvre d'un programme pancanadien de services de garde à l'enfance. Depuis plusieurs années, beaucoup de pays européens investissent considérablement plus de fonds publics que le Canada dans le financement de leurs systèmes de garde à l'enfance.

Que faire maintenant?

Êtes-vous intéressés à en savoir davantage sur la manière dont vos gouvernements provinciaux ou territoriaux dépensent les transferts de paiement fédéraux? Est-ce qu'ils respectent leurs engagements? Est-ce que les enfants et les familles de votre collectivité ont plus de facilité maintenant à accéder à des services de garde réglementés de meilleure qualité, plus accessibles et plus inclusifs?

Qu'est-ce qu'il faudrait faire de plus pour répondre aux véritables besoins des services de garde dans votre région?

Vous pouvez demander à vos représentantes et représentants élus quels sont les engagements budgétaires de leur gouvernement (fédéral, provincial ou territorial) en matière de services de garde pour les cinq prochaines années.

Pour plus d'information:

www.childcareadvocacy.ca et www.parentvoices.ca

Campagne 2000, Diversité ou disparité :

<http://www.campaign2000.ca/ci/rap.html>

Transferts de paiement fédéraux vers les provinces et territoires :

<http://www.fin.gc.ca/activty/fedprov-f.html>

<http://www.fin.gc.ca/FEDPROV/chsf.html>

Entente sur le développement de la petite enfance :

http://www.hc-sc.gc.ca/francais/media/communiques/2002/risque_sante.html

Entente-cadre multilatérale :

http://socialunion.gc.ca/eec-framework_f.htm

Voix de parents est un projet de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance
323, rue Chapel, Ottawa (ON) K1N 7Z2 | www.childcareadvocacy.ca · www.parentvoices.ca

*Voix de parents est un projet financé par le Programme de partenariats pour le développement social du gouvernement du Canada.
« Les interprétations de même que les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement le point de vue du gouvernement du Canada ».*